

Guide de la mobilité sortante

Écoles et stages

2026-2027

Apolline Sauvignet
Responsable des mobilités internationales
Tel : 06 76 48 47 04
apolline.sauvignet@esadse.fr

Échanges internationaux en école et en stage

Les étudiants de l'ESAD Saint-Étienne ont la possibilité d'effectuer un semestre de mobilité internationale en Année 4. La mobilité peut avoir lieu soit dans une école partenaire, soit sous forme de stage dans une entreprise à l'étranger.

Il existe deux types de partenariats pour les mobilités d'études : les partenariats avec des pays européens dans le cadre du programme Erasmus+ (cf. page 5) et les partenariats bilatéraux pour les pays qui n'y sont pas éligibles.

Le fait de présenter sa candidature pour une mobilité est un engagement. L'étudiant.e qui entame un parcours et doit le réaliser jusqu'au bout et dans les meilleures conditions.

Critères d'éligibilité

- Être diplômé.e du DNA
- Être admis.e en 4ème année et avoir réglé les frais d'inscription à l'ESADSE
- Présenter un projet de mobilité en cohérence avec son parcours artistique
- Connaître la langue du pays visité ou à défaut parler anglais suffisamment bien pour suivre un cours ou travailler dans une entreprise
- Si applicable, répondre aux critères de langues exigés par certaines écoles

Calendrier

Les dates limites de candidature au sein des écoles varient. Les étudiants reçoivent l'information concernant les dates au moment des nominations. Les dates limites sont compilées dans un [document Excel](#) recensant les modalités de chaque école (onglet Infos), mais vous devez vérifier par vous-même car ces dates peuvent changer en cours d'année.

Les dates des départs et retours varient en fonction des calendriers académiques des écoles partenaires. Généralement, le semestre commence entre janvier et avril et se termine entre juin et juillet (selon le partenaire choisi).

Le parcours de la mobilité

1) La candidature

- Préparer de son côté, avec la responsable mobilité et/ou avec ses enseignant.e.s son projet pédagogique pour son séjour à l'étranger ;
- Envoyer un dossier de vœux (études) ou le [formulaire de demande de stage](#) (stage) à la responsable des mobilités sous forme d'un seul document pdf format A4, 5mo maximum à apolline.sauvignet@esadse.fr

Le dossier de mobilité pour les études doit être composé de :

- ☐ **Le formulaire de candidature avec 3 vœux** : une école partenaire = un cursus qui vous intéresse.
- ☐ **Un portfolio** : 5 projets max en lien avec vos vœux ;
- ☐ **Un CV** (en français) ;
- ☐ **Une lettre de motivation** (en français) signée, deux pages max. La lettre doit présenter votre motivation pour partir à l'étranger dans les établissements et cursus sélectionnés.

2) La sélection

A - La sélection des mobilités d'études

Les dossiers seront examinés par l'enseignant référent de chaque option (art ou design) qui validera les destinations. Il n'y a pas de critères de sélection *stricto sensu*, l'établissement s'assure avant tout que le projet de mobilité de l'étudiant.e est en cohérence avec son parcours et ses pratiques.

Il est toutefois possible qu'une destination soit refusée en raison du manque de places disponibles ou de critères linguistiques du partenaire non remplis par l'étudiant.e. Un des autres vœux déterminés par l'étudiant.e lui sera alors proposé.

Les étudiant.e.s sont ainsi **nominé.e.s**, ces résultats sont transmis aux écoles partenaires. Celles-ci envoient en retour les modalités et dates de candidatures.

Une fois informé.e, l'étudiant.e est responsable du respect de la date limite de candidature et de l'envoi du dossier à l'école partenaire.

L'école d'accueil envoie en réponse une lettre d'acceptation avec les dates du calendrier académique ou une lettre de refus.

B - La sélection des mobilités de stage

Après la signature du formulaire de demande de stage par l'enseignant qui encadrera la mobilité, le document doit être envoyé à la responsable des mobilités internationales.

La demande est acceptée après signature par la Direction des Etudes.

La demande est examinée par l'enseignant qui encadre la mobilité et la direction des études. Les éléments portés à leur attention sont la cohérence du projet de mobilité avec le parcours de

l'étudiant et le cadre du stage (respect du cadre légal en termes de volume horaire et période, de rémunération et du contenu des missions).

Après validation, une convention de stage sera envoyée à l'étudiant (à faire signer par l'entreprise d'accueil, l'enseignant encadrant, l'étudiant avant de la retourner à la responsable des mobilités).

3) Les bourses (études et stage)

L'étudiant.e fournit à la responsable des mobilités les papiers nécessaires à la constitution des dossiers de bourse (informations par email);

La bourse Erasmus+ (pays de l'union européenne) est gérée par l'ESAD Saint-Étienne. L'étudiant devra signer avec l'école un contrat de bourse Erasmus+.

La bourse BRMIE (monde) est gérée par la Région AURA. L'étudiant sera majoritairement en autonomie pour constituer son dossier et demander les deux versements de la bourse (acompte et solde).

4)Après la mobilité

L'étudiant.e devra remplir tous les documents demandés par la responsable des mobilités internationales et/ou les organismes de bourses (Erasmus + et Bourse de la Région Auvergne Rhône-Alpes).

L'étudiant.e doit valider son parcours à l'étranger en se présentant aux examens dans son école d'accueil, obtenir son relevé de note à l'établissement d'accueil et le retourner à l'ESAD Saint-Étienne. Les étudiant.e.s en stage doivent rendre l'Évaluation de stage signée par l'organisme d'accueil et présenter son rapport de stage selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.

Les demandes de bourses

La bourse ERASMUS +, pour un échange en école et en stage

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

L'ESADSE a obtenu en 2021 la nouvelle Charte Erasmus +.

Erasmus + est un programme créé par la Commission Européenne pour favoriser les mobilités des étudiant.e.s et des personnels entre les Etats membres de la Communauté Européenne.

La bourse Erasmus + est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage. L'étudiant.e doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil. De plus, l'argent peut être versé bien après le départ de l'étudiant.e.

La Bourse Erasmus + est une allocation dont le montant et la durée de versement dépendent du nombre d'étudiant.e.s en mobilité et des pays de destination.

Pays du Programme :

27 Etats membres de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

+ Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie

Les fourchettes :

	ETUDIANTS				
	Contribution au frais de séjour		Complément financier		Frais de voyage
			Stage	Transport eco-responsable	Moyen de transport standard
Mobilité entre 2 mois et 12 mois (SMS, SMP, Combinée)	Groupe 1 + pays de la région 14*	310€ à 600€/mois	150€/mois	50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent	NA
	Groupe 2 + pays de la région 5*	260€ à 540€/mois			
	Groupe 3	200€ à 490€/mois			
Mobilité physique courte (hybride études, hybride stage, BIP, doctorant)	≤ 14 jours:	70€/jour	NA	50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent	NA
	du 15ème au 30ème jour:	50€/jour	NA		

Groupe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède

Groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie

Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Macédoine, Turquie.

Cette subvention peut être cumulée avec d'autres bourses, comme celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (cf. page suivante) ou du CROUS. Un premier versement est réalisé par l'ESAD Saint-Étienne, à hauteur de 80 % de la somme totale attribuée. Le solde de 20 % sera versé lorsque l'ensemble des documents de mobilité auront été remis à l'administration au retour de mobilité.

PRIORITÉ INCLUSION

Afin de permettre aux étudiants ayant moins d'opportunités de réaliser une mobilité internationale, le programme Erasmus+ prévoit des dispositifs de soutien renforcés en faveur de l'inclusion et de la diversité.

L'étudiant.e rencontrant des difficultés financières peut bénéficier d'une aide complémentaire, en plus de la bourse Erasmus+, sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité. Les modalités, les montants et les justificatifs requis sont détaillés dans la [circulaire relative à l'inclusion et à la diversité du programme Erasmus+](#).

L'étudiant.e en situation de handicap, de maladie chronique (affection longue durée, ALD), peut également obtenir une prise en charge de frais supplémentaires liés à sa mobilité.

Faites-vous connaître à la responsable de la mobilité !

Lien vers Agence Erasmus+ pour plus d'informations : <https://agence.erasmusplus.fr/priorites-et-thematiques/erasmus-et-inclusion/>

Test et cours de langue

Les étudiant.e.s éligibles au programme Erasmus + doivent, avant de partir et à leur retour, passer un test gratuit de niveau de langue. Cet examen sert à mesurer le niveau de langue avant et après le séjour. **Les résultats n'ont aucune incidence sur le programme de bourse ou sur la scolarité**, il s'agit uniquement de mesurer l'évolution du niveau de l'étudiant.e pendant sa mobilité. Le test se passe en ligne (plateforme OLS). Certains étudiant.es pourront bénéficier d'un cours de langue en ligne gratuit sur internet.

Les documents :

Avant le départ :

L'étudiant.e doit remettre son **contrat Erasmus +** signé et un **RIB** à la responsable de la mobilité pour pouvoir recevoir le virement de la bourse sur son compte.

Etudes : L'étudiant.e fait le **choix d'une liste de cours** qu'il doit soumettre à ses enseignant.e.s, c'est le **contrat d'étude ou Learning Agreement**. Les établissements européens qui participent au programme appliquent le même système de notation : les **ECTS** (European Credit Transfer System). Pour valider un semestre, il faut obtenir **30 crédits ECTS**. Ce contrat sera signé par la responsable des mobilités, par l'étudiant.e et par l'école d'accueil afin d'être définitivement validé.

Pendant le séjour :

Etudes : arrivé au sein de l'école d'accueil, il peut y avoir des changements sur le contrat d'études. Il faut donc remplir la partie « **During the Mobility** » du **Learning Agreement**. Lorsque cette liste a été correctement remplie, les acquis sont systématiquement reconnus via la retranscription des **ECTS validés** dans le dossier scolaire de l'étudiant.e.

Au retour l'étudiant.e :

L'étudiant.e remet à la responsable des mobilités son **relevé de notes** ou bien son **évaluation de**

stage comprenant ses dates d'arrivée et de départ au sein de l'organisme d'accueil (école ou entreprise) ;

L'étudiant.e recevra de la part d'Erasmus + un rapport final en ligne à compléter obligatoirement. Le versement du solde n'a lieu qu'après la réponse à ce questionnaire.

L'étudiant.e devra passer le **test final de langue**. Le résultat de ce test n'a pas d'incidence sur la bourse.

La Bourse Régionale pour la Mobilité Internationale des Etudiants (BRMIE)



Depuis 1987, la région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les étudiant.e.s des établissements de la région qui souhaitent acquérir une expérience internationale en accordant des bourses. La bourse ne couvre pas l'intégralité de la durée de la mobilité de l'étudiant.e. Les étudiant.e.s de nationalité étrangère ne sont pas éligibles à la bourse s'ils vont en mobilité dans leur pays d'origine. Ils sont éligibles s'ils partent dans un autre pays.

La région accorde des bourses d'un montant de 95€/semaine (données 2023). Toutes les semaines de mobilité ne pourront être couvertes par la bourse.

Les conditions

- ☐ Être étudiant.e ou apprenti de l'enseignement supérieur et effectuer une mobilité à l'étranger, sauf DOMTOM (Formation de 2 à 9 mois ou stage de 1 à 5 mois) ;
- ☐ Cette bourse ne peut pas être versée aux étudiants en stage qui touchent plus 693 € par mois (803€ pour les boursiers ou les étudiant.e.s en situation de handicap).

Constitution du dossier

A déposer sur la plateforme de la Région. (cf. Guide pour les étudiants à la saisie de leur dossier de bourse Régionale à la Mobilité Internationale) :

- ☐ CV à jour, en français (le CV doit stipuler la formation suivie par l'étudiant l'année de mobilité. Ex : DNSEP Mention Design Objet 2026-2027, École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne)
- ☐ Un RIB (et une procuration si le compte bancaire n'est pas au nom de l'étudiant allocataire)
- ☐ la notification conditionnelle ou définitive (si l'étudiant est boursier) du CROUS de l'année en cours ;
- ☐ Pour les stages : en plus des documents ci-dessus, la Convention de stage signée

Une confirmation de la Région est envoyée à l'étudiant.e. À partir de cette étape l'étudiant.e gère son propre dossier et ses documents avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il faut être vigilant avec les papiers demandés et respecter les étapes décrites dans le règlement sinon l'argent perçu devra être remboursé.

Le paiement de cette bourse peut s'effectuer en une fois (en fin de mobilité uniquement - 100% de la bourse versée) ou en deux fois (75%/25%). Le premier versement (de 75% du montant) a lieu dès l'envoi à la Région du certificat d'arrivée signée par la structure d'accueil. Le solde s'effectue lorsque vous avez téléchargé le rapport final sur le site internet de la Bourse de la Région Auvergne-Rhône- Alpes et renvoyé à la Région le certificat de présence final. Le rapport de fin de séjour permet aux élus régionaux d'apprécier les bénéfices de la mobilité et d'alimenter les réflexions pour l'amélioration des procédures. Il permet également de faire partager votre expérience à d'autres étudiants de l'ESAD Saint-Étienne partant à l'étranger. La trame est décrite dans le règlement de la bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Barème d'attribution de la Bourse Régionale pour la Mobilité Internationale

	Barème appliqué	Montant
Mobilités entre 1 mois et 6 mois, pour les étudiants touchant déjà une bourse du programme Erasmus	5 semaines	475 €
Mobilités entre 1 mois et 6 mois, pour les étudiants touchant déjà une bourse du programme Erasmus, mais dans un pays ayant un niveau de vie élevé (ex. Finlande, Pays-Bas, etc.)	7 semaines	665 €
Mobilités entre 1 mois et 6 mois, pour les étudiants ne bénéficiant pas de bourse du programme Erasmus	13 semaines	1235 €
Etudiants effectuant un programme de double-diplôme pour une année académique complète	26 semaines	2 470 €

*Ce barème s'applique autant pour les mobilités d'études que pour les mobilités de stage, sauf en ce qui concerne les programmes de double-diplômes.

Conseils avant le départ

Si l'entrée au pays choisi nécessite un visa, assurez-vous d'avoir un passeport à jour sur l'intégralité de la période de mobilité.

Au-delà de 3 mois (et parfois même pour une période de moins de 3 mois) dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, il est nécessaire d'obtenir un visa, qui entraîne des frais supplémentaires à prévoir dans le budget de départ ;

Prévoir un **budget** suffisant car les bourses ne couvriront pas toutes les dépenses et peuvent parfois être versées très tard en fonction de la date de réception des documents administratifs demandés.

Il est recommandé de travailler son **niveau de langue** notamment en anglais avant son départ.

Aller récupérer son **relevé de notes** au Bureau des Relations Internationales de l'école d'accueil avant le départ si possible.

Rester en contact par mail avec les enseignants et la responsable des mobilités de l'ESAD Saint-Étienne pendant la durée du séjour.

Hébergement

Les conditions d'hébergement se règlent au cas par cas en fonction des destinations (résidences universitaires, chez l'habitant, colocations, logements privés ou échanges d'appartements entre étudiants).

La responsable des mobilités apporte une assistance technique (téléphone, mails...), mais ne se charge pas de la recherche de logements pour les étudiants. Prendre contact avec l'établissement d'accueil ou des étudiants pour organiser son hébergement. Il faut trouver un logement dans la ville de votre séjour et bien sûr régler les frais inhérents à sa location.

Dans ce cas, il y a plusieurs démarches possibles :

- Chercher et prendre contact avec le service en charge du logement dans l'établissement d'accueil
- Solliciter l'aide des étudiants étrangers ayant séjourné à l'ESAD Saint-Etienne après avoir demandé leurs coordonnées à la responsable des mobilités
- Demander l'aide des étudiants de l'ESADSE ayant déjà séjourné dans la ville où vous vous rendez, après avoir demandé leurs coordonnées à la responsable des mobilités

Prudence à l'étranger

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères avant de partir :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/>

Et, une fois sur place, de vous inscrire systématiquement sur Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

-L'inscription consulaire :

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de mairie ou de préfecture. Lors du séjour à l'étranger, il est donc vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité.

Si vous rencontrez des difficultés pendant votre voyage, contactez la responsable des mobilités sans attendre.

Santé – Assurances

Pour votre assurance santé consultez les sites :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/index.php>

En fonction de votre organisme d'adhésion, vous pouvez consulter également :

<https://smerra.fr/19-securite-sociale/26-vous-partez-a-letranger>

OU

<https://www.lmde.fr/securite-sociale-etudiante/etudiants-francais-a-l-etranger>

Dans le cadre de votre mobilité, vous devez effectuer différentes démarches administratives concernant la couverture santé et les différents risques :

Destination	Formalités obligatoires	Formalités conseillées
Europe	Carte Européenne d'Assurance Maladie Assurance responsabilité civile	Assistance Rapatriement Garantie Europe Inscription Consulaire
Hors Europe	Garantie Universelle	Inscription Consulaire

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Cette carte est utilisée dans 29 pays et est délivrée pour une période maximum de 2 ans par l'organisme de sécurité sociale dont dépend l'étudiant, et ce, quel que soit le pays européen de séjour.

Cette carte permet la prise en charge des soins sans notion d'immédiate nécessité. Elle dispense d'adhérer au régime étudiant de l'Etat membre où l'étudiant poursuit ses études. Les prestations sont obtenues conformément à la législation de l'État où séjourne l'étudiant. Dans tous les cas, la CEAM ne permet pas de couvrir tous les risques, chaque pays ayant sa propre politique en matière de protection. Par exemple, le Royaume-Uni ne remboursera pas les soins dispensés dans le secteur privé. En Allemagne, Belgique, Espagne ou au Danemark, l'étudiant devra supporter une partie du prix des médicaments.

Vous pouvez également consulter le site du CLEISS (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale) pour vous renseigner sur les modalités en vigueur pour chaque pays.

Assurance frais chirurgicaux

Dans le cadre des mobilités hors communauté européenne, il est fortement conseillé de souscrire une garantie qui prend en charge les frais chirurgicaux.

Garanties diverses

Le rapatriement et l'assistance médicale : en cas d'accident, ou de maladie grave, l'étudiant doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France, ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut pas être rapatrié. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments.

Assurance responsabilité civile

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés à un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant à l'ESADSE, mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national et il faut vérifier avant de partir qu'elle vous couvre à l'étranger.

L'assurance bagages

Lors des déplacements, les bagages peuvent être égarés ou volés. Différents mécanismes permettent de garantir ce risque : contrat intégré au billet d'avion, garantie spéciale attachée à l'assurance personnelle à l'étranger... Attention, les objets précieux (y compris appareils photo, micro-ordinateurs...) sont souvent garantis dans des conditions particulières.

L'annulation des réservations

Un cas de force majeure peut empêcher de partir à la dernière minute. En prenant le billet d'avion ou de train, il faut se renseigner sur les possibilités d'annulation ou de décalage de la date de départ.

Carte d'identité étudiante internationale

La carte d'identité étudiante internationale, appelée carte ISIC (International Student Identity Card), est distribuée par les revendeurs officiels ISIC.

L'objectif de cette carte est de permettre aux étudiants de conserver leur statut d'étudiant quel que soit leur pays d'origine. Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne pour accompagner l'étudiant et alléger ses charges : culture (musées, théâtres), hébergement (hôtels), divertissement, shopping... Elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture). La carte ISIC, soutenue par l'Unesco, est utilisée dans 120 pays.

C'est une carte individuelle, pourvue d'une photo, et accessible à tous les étudiants, lycéens et collégiens. Son prix en France est de 13 euros.

La carte est valable pendant seize mois (de septembre jusqu'en décembre de l'année suivante).

<http://www.isic.fr/commande-carte-isic-2/>

Permis de conduire

Hors de l'Union Européenne, pour conduire il faut demander un permis de conduire international auprès d'une préfecture ou d'une mairie. Il est gratuit et délivré immédiatement sur présentation du permis national valide, de deux photos et d'un justificatif d'identité. Ce permis international est valable 3 ans et n'est renouvelable qu'une seule fois.

Contacts

Responsable des mobilités internationales Apolline Sauvignet Tel: +33 6 76 48 47 04 Apolline.sauvignet@esadse.fr	
Responsable des études Caroline d'Auria Tel : +33 4 77 47 88 52 Caroline.dauria@esadse.fr	Service Scolarité Julie Jacob Cœur Tel: +33 4 77 47 88 12 julie.jacob-coeur@esadse.fr
Service Scolarité Bérénice Barbier Tel: +33 4 77 47 88 12 berenice.barbier@esadse.fr	Service Scolarité Delphine Dinardo Tel: +33 4 77 47 88 12 Delphine.dinardo@esadse.fr
Référent enseignant Option art Référent mobilité : Valérie Orgeret valerie.orgeret@esadse.fr	Référent enseignant Option design Référent mobilité : Marie-Caroline Terenne Marie-caroline.terenne@esadse.fr

FAQ

Combien doit-on faire de lettres de motivation ? Dans quelle langue ?

En général, deux lettres :

- Une première pour la commission de sélection des mobilités au sein de l'ESAD Saint-Étienne. Elle sera en français et à l'attention des enseignants qui évalueront vos choix. Il s'agit de motiver vos choix d'école : un paragraphe par école demandée. Vous expliquez pourquoi cette école/ ce programme vous intéresse.
- Une deuxième pour votre candidature auprès de l'établissement partenaire. En effet, une fois que vous êtes nommé.e chez l'école partenaire, vous devrez certainement rédiger une nouvelle lettre de motivation. Le plus souvent les dossiers de candidature sont en anglais.

Peut-on être nommé dans deux écoles ?

Non, sauf pour quelques exceptions qui s'avèrent être des écoles très sélectives, comme la HEAD, ou WdKA par exemple.

Peut-on mettre un choix d'école même si on a envie de partir en stage ?

Oui c'est possible, tout comme nous invitons fortement les étudiants qui souhaitent partir en mobilité d'études de chercher un stage en parallèle. En revanche, gardez à l'esprit que si vous êtes nommé.e et accepté.e dans une école très demandée sans vraiment vouloir y aller, cette place ne pourra pas ou difficilement être échangée avec une autre personne.

Peut-on choisir une école pour un domaine d'études dans lequel on n'a pas d'expérience ?

Oui mais attention il s'agit pour vous de bien expliquer votre motivation : en quoi cette pratique peut être bénéfique pour la réalisation de votre projet personnel/ professionnel, en quoi vous pouvez rassurer l'école que ce choix sera assumé jusqu'au bout de la mobilité et que vous en tirerez des bénéfices.

Attention, dans tous les cas, c'est le partenaire qui a le dernier mot dans l'évaluation de votre candidature. Il se garde le droit de l'accepter ou la refuser.

Les démarches sont-elles les mêmes si mon choix n1 est pour un double-diplôme ?

En ce qui concerne l'envoi de vos dossiers de vœux et la commission du mois de mars : oui.

Dois-je obligatoirement mettre 3 vœux d'école même si je n'en veux qu'une seule ?

Oui. Inscrire plusieurs écoles reste une sécurité car certaines écoles sont très demandées par les étudiants et très sélectives. Nous n'avons en général que 2 places disponibles par école partenaire (et une place par option), donc avoir 3 vœux vous donne plus de chances d'être nommé pour un semestre d'échange.

